

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 20, substituer aux références :

« aux 1° et 2° »

la référence :

« au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.